



PROCÈS-VERBAL
1ère séance
du
29 JANVIER 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 29 janvier à 17h45, la Commission Administrative du CCAS de SAINT-PÈRE-EN-RETZ s'est réunie à la mairie, sous la Présidence de M. Christian AUDION.

Date de convocation : **20 janvier 2025**

Nombre d'administrateurs en exercice : 9

Nombre d'administrateurs présents : 5

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Aurélie LERAY, M. Christian AUDION, Mme Thérèse AVRIL, M. Michel BOUILLANT, Mme Armelle BUAUD

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Pierre AUDELIN, Président, Mme Ginette VALLÉE donnant pouvoir à M. Jean-Pierre AUDELIN, M Stéphane BUREAU donnant pouvoir à Mme Aurélie LERAY, Mme Anaïs GROLLIER

QUORUM : 5

SECRÉTAIRE : Mme Aurélie LERAY

En l'absence ou empêchement du Président et du Vice-Président et selon les modalités prévues dans le règlement intérieur du CCAS de la commune de Saint Père en Retz, la présidence de séance est assurée par Monsieur Christian AUDION.

Ouverture de la séance à 17h45

A l'ordre du jour

1 – Présentation de Madame Armelle BUAUD

Infirmière coordinatrice à Soins Santé de Saint Père en Retz et adjointe au maire de Saint Viaud.

Le conseil d'administration remercie Madame Armelle BUAUD, nouveau représentant au titre des personnes âgées et handicapées.

2 – Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2024

Le conseil d'administration après en avoir délibéré : aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 – Bilan d'activité 2024

Présentation du bilan d'activité 2024.

4 – Débat d'orientation budgétaire 2025

En prévision des crédits nécessaires pour le nouvel exercice budgétaire 2025, la commission sollicitera une participation financière à hauteur de 2 780,58 € de la part de la Commune. Le conseil d'administration prend acte de ce débat d'orientation budgétaire 2025 par délibération.

5 – Questions diverses

Monsieur Christian AUDION donne la parole aux associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et l'exclusion.

Le bilan du nombre des bénéficiaires du centre de Saint Viaud qui couvre le Sud-Ouest du département est stable, par rapport à l'année 2023 mentionne Madame Thérèse Avril, 45 familles ont reçu l'aide alimentaire des Restos du cœur.

Les personnes isolées et les familles monoparentales sont les deux typologies de ménages au sein de l'ensemble des familles accueillies.

Toutes les familles en situation de précarité n'ont pas ou n'ont plus pour des raisons souvent financières la possibilité de se déplacer pour recevoir l'aide alimentaire proposée par les Restos du cœur.

Devant la crise budgétaire qui contraint à réduire les dépenses, Monsieur Michel Bouillant redoute un impact sur le dispositif « Mobilité », proposé à Inseretz, cofinancé par le département de Loire Atlantique.

Les demandeurs d'emploi sont embauchés par l'association avec un Contrat de travail à Durée Déterminé d'Insertion (CDDI). En fin de contrat 13% de ces personnes sont mises à disposition pour exercer une activité professionnelle dans les collectivités, dans les entreprises ou bénéficient d'une formation.

Il apparait notamment de nouvelles formes de pauvreté, et une dégradation du bien être mental des jeunes.

Proposition d'un calendrier prévisionnel afin de planifier les dates de commission pour l'année 2025.

La séance est levée à 18H25

Signatures :

**Le secrétaire de séance,
Aurélie LERAY**



**Le Président de séance
Christian AUDION**

